



*GAGNER EN COMPETENCES – S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS – EVOLUER DANS SES PRATIQUES – PARTAGER SES EXPERIENCES  
Des enjeux forts pour tous !*

## Métiers Techniques des Collectivités Territoriales ouverture aux agents territoriaux d'unités d'enseignement de la Licence Professionnelle

Année 2017-2018

Depuis 2012, la Licence professionnelle «**Métiers Techniques des Collectivités Territoriales**» (MTCT) mise en place par l'Université Rennes 2 en partenariat avec les quatre Centres de Gestion bretons a ouvert aux agents territoriaux l'accès de certaines unités d'enseignement à dominante technique dans les domaines suivants :

- **La voirie et les réseaux divers,**
- **Le bâtiment,**
- **L'eau et l'assainissement,**
- **Les espaces verts,**
- **La gestion de projet.**

### Conditions d'inscription

---

**Public concerné :** agents des collectivités et des établissements territoriaux de la région Bretagne.

**Le nombre de places ouvertes est limité à 8 stagiaires par unité d'enseignement** soit, 2 par département. Chaque Centre de Gestion pourra établir des listes complémentaires qui permettront à l'Université Rennes 2 d'attribuer les places non pourvues.

Pour inscrire un agent, il vous suffit de remplir et retourner le bulletin d'inscription spécifique à l'unité d'enseignement choisie. L'agent concerné doit motiver sa candidature dans l'espace réservé à cet effet et s'engager à suivre l'ensemble des modules en s'adaptant au **planning universitaire**.

Les Centres de Gestion recueillent les inscriptions et assurent la sélection de leurs candidats en concertation avec l'équipe pédagogique de la Licence Professionnelle MTCT.

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor centralise les bulletins d'inscription de l'ensemble des candidats retenus quel que soit leur département d'origine afin d'assurer le suivi administratif des dossiers stagiaires et l'interface avec l'Université Rennes 2.

## Modalités du partenariat

---

### ◆ L'Université Rennes 2 assure :

- La planification et l'organisation des enseignements :  
Les dates définitives seront communiquées à partir de septembre 2017.
- L'accueil des agents territoriaux :  
Les cours se dérouleront au **Campus Mazier** – 2 avenue Antoine Mazier à Saint-Brieuc.  
Les unités d'enseignement sont composées de différents modules qui se déroulent sur des demi-journées :  
le matin de 9 h à 12 h 30 ou l'après-midi de 13 h 30 à 17 h.
- L'édition des contrats de formation et des attestations.

### ◆ Les Centres de Gestion bretons assurent :

- La communication auprès de leurs adhérents.
- La sélection de leurs candidats en lien avec l'Université Rennes 2.

### ◆ Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor assure :

- La centralisation des inscriptions retenues, le suivi administratif des dossiers,
- L'interface entre l'Université Rennes 2 et les collectivités ou les établissements,
- L'accompagnement des stagiaires lors des temps d'accueil et d'information, de lancement puis de clôture des unités d'enseignement,
- La facturation.

### **L'attestation de formation :**

Les agents territoriaux qui auront suivi une ou plusieurs unités d'enseignement de la Licence Professionnelle MTCT recevront une **attestation de présence en formation**. Ils ne participeront pas aux contrôles de connaissances et il ne leur sera pas délivré de diplôme.

## Conditions financières

---

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor facturera à la collectivité ou à l'établissement concerné l'unité d'enseignement suivie par son agent sur la base des tarifs suivants :

### *Pour l'année 2017*

- Tarif première demi-journée : 80 €/agent,
- Tarif demi-journées suivantes : 62 €/agent.

NB : les repas ne sont pas compris.

Les unités d'enseignement qui s'échelonnent sur deux années civiles seront facturées sur la base des tarifs en vigueur à la date d'entrée en formation. Toute unité d'enseignement entamée sera facturée en intégralité. La facturation interviendra en fin de cycle.

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor versera à l'Université Rennes 2 une participation financière en application des conditions définies par la convention de coopération.

## Contacts

---

### **Votre interlocuteur au Centre de Gestion des Côtes d'Armor :**

Service Formation et Accompagnement des Pratiques Professionnelles :

Tél. : 02 96 58 63 92 ou 02 96 58 23 83 – Fax : 02 96 58 63 64 – Mail : [formation@cdg22.fr](mailto:formation@cdg22.fr)

1 rue Pierre et Marie Curie – BP 417 – 22194 PLERIN CEDEX

## Présentation des unités d'enseignement

---

### UE 2.3 - La conduite de projet :

◆ **Durée** : 2 modules de 3 h 30 – Volume horaire : **7 h**

◆ **Tarif** : 142 € par agent

◆ **Contenu** :

- La construction du projet (3 h 30 – 1 module)
- L'organisation de la programmation de l'opération (3 h 30 – 1 module)

### UE 8.2 - La gestion de l'eau et l'assainissement collectif ou non collectif :

◆ **Durée** : 6 modules de 3 h 30 – Volume horaire : **21 h**

◆ **Tarif** : 390 € par agent

◆ **Contenu** :

- Contexte juridique et technique (3 h 30 – 1 module)
- La prise en compte et la protection du milieu naturel (3 h 30 – 1 module)
- L'eau potable (3 h 30 – 1 module)
- La collecte et le traitement des eaux usées (3 h 30 – 1 module)
- Les réseaux (3 h 30 – 1 module)
- La prise en compte de l'utilisateur (3 h 30 – 1 module)

**Cas pratiques**

### UE 8.3 – L'utilisation et l'aménagement de l'espace public à travers le patrimoine vert :

◆ **Durée** : 8 modules de 3 h 30 – Volume horaire : **28 h**

◆ **Tarif** : 514 € par agent

◆ **Contenu** :

- La définition du patrimoine vert et de ses fonctions (7 h – 2 modules)
- Les connaissances des milieux, des matériels nécessaires à la gestion et la prise en compte de la sécurité (7 h – 2 modules)
- La conception, la création et l'aménagement des espaces, normalisation commerciale des végétaux (3 h 30 – 1 module)
- Les différents modes de gestion des espaces verts : entretien et suivi du patrimoine vert (3 h 30 – 1 module)
- La relation avec les acteurs du domaine public et la population, partenariat avec les agriculteurs (3 h 30 – 1 module)
- Le développement durable : engagement et application des collectivités locales, politiques publiques et achats publics (3 h 30 – 1 module)

**Cas pratiques**

### UE 9.1 - La gestion et l'entretien de la Voirie et des Réseaux Diverss :

◆ **Durée** : 9 modules de 3 h 30 – Volume horaire : **31 h 30**

◆ **Tarif** : 576 € par agent

◆ **Contenu** :

- Introduction générale (7 h – 2 modules)
- Les fonctionnalités de la voirie (7 h – 2 modules)
- Conception et aménagement de la voirie (7 h – 2 modules)
- Analyse, entretien et suivi de la voirie et des réseaux (7 h – 2 modules)
- Les intervenants sur le domaine public (3 h 30 – 1 module)

**Cas pratiques**

### UE 9.2 - La gestion et l'entretien du patrimoine bâti ou à bâtir :

◆ **Durée** : 9 modules de 3 h 30 – Volume horaire : **31 h 30**

◆ **Tarif** : 576 € par agent

◆ **Contenu** :

- Histoire et technique des bâtiments (7 h – 2 modules)
- Réglementation et législation en vigueur (7 h – 2 modules)
- Les acteurs et intervenants du bâtiment (3 h 30 – 1 module)
- Processus de construction et mise en oeuvre (7 h – 2 modules)
- Gestion ultérieure de l'ouvrage, entretien et suivi des bâtiments (7 h – 2 modules)

**Cas pratiques**



Pôle Gestion et Accompagnement du Personnel  
Service Formation et Accompagnement des Pratiques  
Professionnelles  
Tél : 02 96 58 63 92  
Fax : 02 96 58 63 64  
formation@cdg22.fr



**Centre de Gestion des Côtes d'Armor**  
**Eleusis 2**  
**1 rue Pierre et Marie Curie**  
**BP 417**  
**22194 Plérin**

[www.cdg22.fr](http://www.cdg22.fr)

SIRET : 282 201 102 000 39 – APE : 8411Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 5322PO12922 auprès du Préfet de Région de Bretagne